

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS442

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 42

I. – À l’alinéa 15, substituer au mot :

« aux »,

les mots :

« à ses ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« qui seraient les siennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.